

Rapport d'activité 2024

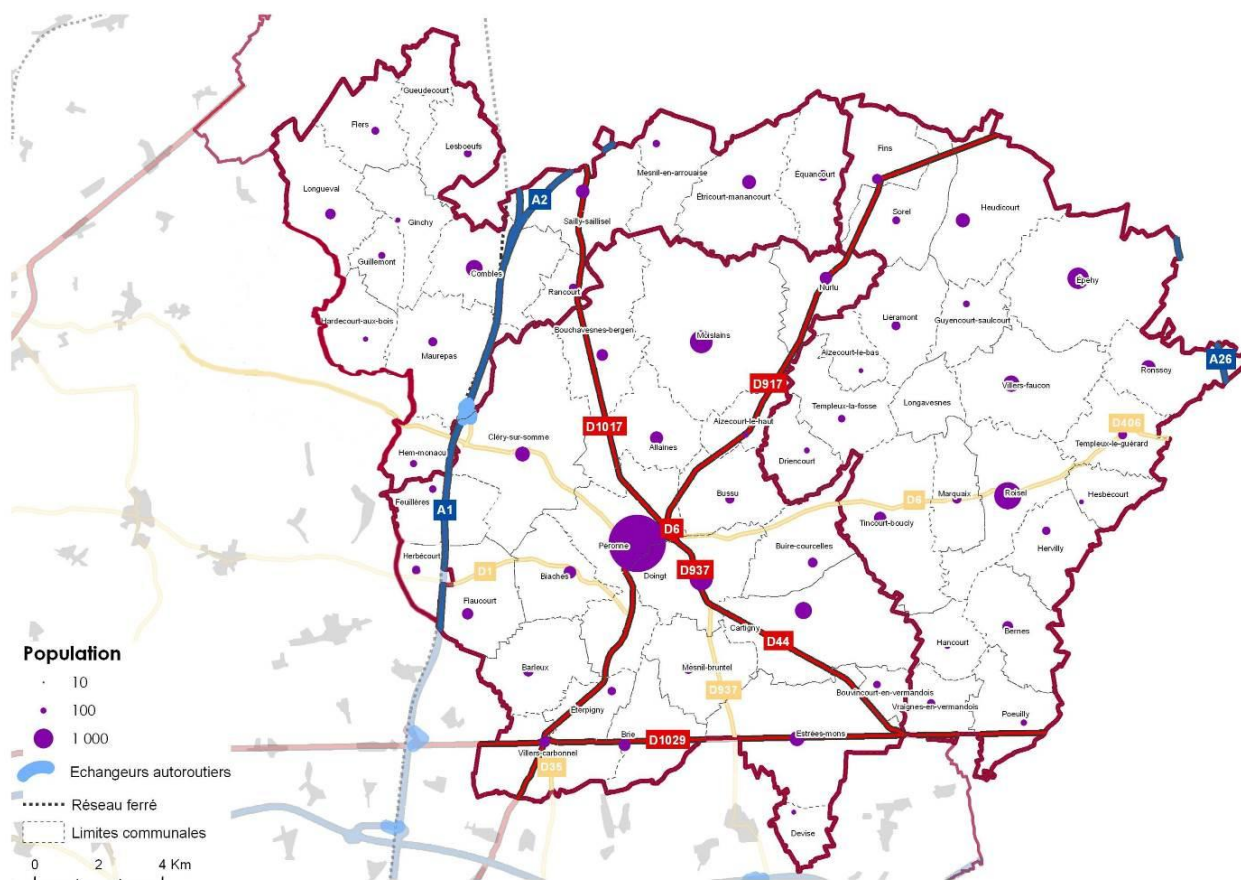
Communauté de Communes de la Haute Somme

Validé en conseil communautaire
Du



Fiche d'identité de la Communauté de Communes de la Haute Somme

A forte dominante rurale, 45 communes sur 60 comptent moins de 400 habitants, la Communauté de Communes de la Haute Somme est un territoire essentiellement agricole (pommes de terre, blé, légumes et betteraves principalement) au cœur de la région Hauts-de-France.



Sommaire

Fiche d'identité CCHS	2
Editorial	3
Statuts et gouvernance	4 & 5
Pacte financier et fiscal	5
Moyens Généraux	6 à 13
Compétences de la CCHS	
Aménagement de l'espace	14 & 15
Aire d'accueil des Gens du voyage / GEMAPI	16
Protection et mise en Valeur de l'Environnement	16
Mobilité	17 & 18
Actions de développement économique et touristique	19 à 21
Environnement	22
SPANC	23
Voirie	24
Equipements sportifs, culturels et scolaires	25 & 26
Actions d'intérêt communautaire	27
Gendarmeries	28
Politique du logement et du cadre de vie	29
Tiers lieu numérique	30 à 34
Culture	35

- 60 communes
- Date de création : 2013
- Superficie : 462,80km²
- Population : 27 103 habitants
(Au 1^{er} janvier 2024 - Source INSEE, population totale)





Chers habitants,

Je vous invite à vous plonger dans la lecture du rapport d'activités 2024 de notre collectivité.

Au fil de cette trentaine de pages, vous trouverez un résumé de l'ensemble des activités de la CCHS.

Des actions sont récurrentes et bien connues de tous, mais vous constaterez que nos domaines d'intervention vont bien au-delà.

La Communauté de Communes s'étoffe de nouvelles compétences, et intervient dans des domaines très variés jusqu'à devenir un acteur incontournable du rayonnement du territoire, que je vous laisse découvrir.

Développement économique, solidarité, environnement, équipements sportifs et culturels ..., et très prochainement, une école de musique et de danse intercommunale, la compétence eau et assainissement collectif, un plan local d'urbanisme, le développement d'infrastructures liées au canal Seine Nord Europe et la liste n'est pas exhaustive.

J'adresse mes remerciements à tous les contributeurs, qui ont permis l'élaboration de ce document et je vous souhaite une bonne lecture

Éric FRANÇOIS,
Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme



Statuts

Les statuts validés par 2 arrêtés préfectoraux des 14 et 22 juin 2021 n'ont pas été modifiés durant l'année 2024. Ils sont disponibles sur notre site Internet, rubrique « la CCHS » puis « Publications obligatoires ».

Gouvernance

La gouvernance en chiffres

1 Président
7 Vice-Présidents
5 Conseillers délégués
85 délégués titulaires
55 délégués suppléants

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil communautaire et représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le Bureau Communautaire. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Le conseil communautaire lui a attribué des délégations, par délibération n° 2020-120 en date du 28/09/2020, telles que :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- passer des marchés publics (en procédure adaptée, dite MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer des contrats d'assurance
- délivrer les certificats d'alignement
- [...]

Le Bureau communautaire est composé du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers Délégués et de 14 membres issus du Conseil Communautaire.

La délibération n° 2020-86 en date du 23 juillet 2020, a attribué des délégations au Bureau Communautaire :

- passer des marchés publics (procédure d'appel d'offres)
- effectuer des demandes de subventions
- passer des conventions avec les communes membres ou d'autres organismes publics
- [...]

Ces délégations permettent d'optimiser le fonctionnement de la collectivité.

Les délégués communautaires sont informés lors des conseils communautaires des décisions prises par le Président et par le Bureau, par insertion dans la note de synthèse jointe à l'ordre du jour.

En 2024, de nouveaux délégués communautaires ont été installés dans leurs fonctions :

Suite à la démission de M. Philippe GENILLIER, maire et délégué titulaire de la commune de CARTIGNY, M. Patrick DEVAUX, délégué titulaire et M. Arnaud CASSEL, délégué suppléant ont été installés au sein du conseil communautaire (*Délibération n°2024-01 du conseil du 25 janvier 2024.*)

Compte tenu des élections municipales organisées dans les communes de MESNIL BRUNTEL et TEMPLEUX LE GUERARD, M. Nicolas MOREL succède à Mme Marie Françoise LEGER en tant que délégué communautaire suppléant pour la commune de MESNIL BRUNTEL. M. Christian BOULOGNE succède à Mme Lucie HOUEROU en tant que délégué titulaire pour la commune de TEMPLEUX LE GUERARD.

Enfin, Mme Sandrine FATOUX est nommée déléguée suppléante pour la commune d'EQUANCOURT (*Délibération n°2024-96 du conseil communautaire du 23 septembre 2024*).

Rapport d'activité 2024 CCHS



Pour préparer les dossiers et proposer des projets, 10 commissions ont été créées (délibérations n° 2020-117 du 7 septembre 2020 et 2022-136 du 12 décembre 2022) :

- Appel d'offres (CAO)
- Attribution des logements communautaires
- Canal Seine Nord Europe
- Culture/Communication/Événementiel/Tourisme
- Coopération Intercommunale
- Développement économique
- Environnement
- Equipements communautaires
- Finances
- Travaux

En 2024 :

- 3 réunions avec les vice-présidents et les conseillers délégués
- 7 réunions de Bureau
- 9 conseils communautaires
- 7 réunions de commissions (dont 2 CAO)

Pacte financier et fiscal

Suite à la modification des statuts de la CCHS en 2021, et notamment la section « voirie », le conseil communautaire a adopté un pacte financier et fiscal. Il prend en compte les dépenses supplémentaires pour les communes, compte tenu de la rétrocession des voiries intramuros, mais également les travaux de voirie déjà réalisés. Le pacte financier et fiscal arrivant à échéance au 31 décembre 2024, une nouvelle enveloppe voirie a été validée en conseil communautaire, pour les 6 prochaines années. De nouvelles modalités ont été mises en place pour le nouveau pacte financier et fiscal (*Délibérations n°2024-132 et 133 du 12 décembre 2024*)

Extrait du pacte financier et fiscal

[...] Il est défini des enveloppes de travaux neufs et de travaux d'entretien des voies intra-muros pour les 6 années à venir de 2025 à 2030, et déterminé des modalités de financement par la CCHS de ces charges transférées, à savoir :

- Attributions de Compensation (AC) : identiques aux précédentes
- Fonds de concours (FC) :
La dotation de FC 2025-2030 correspond à la différence entre l'enveloppe globale (Travaux Neufs + Travaux d'Entretien) et les AC sur 6 ans.
La dotation 2021-2024 non consommée est reportée sur la période suivante, sans pouvoir être reportée au-delà de 2030.
Les versements de FC sont de 50 % du reste à charge de la commune.
Les Fonds de Concours ne sont versés qu'à la condition d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la CCHS.
- Fauchage : reconduction des modalités du pacte 2021-2024, avec augmentation de l'indemnité annuelle qui passe de 150 € à 170 € par km de voirie.

**plus d'informations dans la section « voirie » du rapport*



Moyens généraux

Le siège social de la Communauté de Communes se situe au 23 avenue de l'Europe à Péronne. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, (16h30 le vendredi).

Les locaux techniques se situent dans la zone industrielle de la Chapelette, à Péronne, route de Barleux. Ils ne reçoivent pas de public.



En 2024, les services de la Communauté de Communes et leurs responsables sont les suivants :

- Direction Générale des Services, Stéphane GENETÉ
- Direction Technique et Environnement, Vincent RUCHO
- Administration générale et communication, Pascaline PILOT
- Environnement et déchets, Mathieu HERCHEUX
- Équipements sportifs, Yverick DEBALLE
- Finances et Marchés publics, Marie-Pierre FORMENTIN
- Ressources humaines, Anne DORDAIN
- Services techniques, Guillaume FERNET
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Jérôme VANHOUTTE

Ressources Humaines

(1 responsable + 1 agent à 28/35^{ème})

Selon le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer au financement de la prévoyance de leurs agents au 1^{er} janvier 2025 et au financement de la mutuelle de leurs agents au 1^{er} janvier 2026. Les élus de la CCHS ont souhaité anticiper et ont ainsi proposé à partir du 1^{er} janvier 2025, une participation par agent à hauteur de 7€ par mois pour la prévoyance et 15€ par mois pour la mutuelle. (*Délibérations n°81 et 82 du conseil communautaire du 30 mai 2024*).

Un nouveau service a été créé, le 1^{er} avril 2024 : la mise en place du tri à la source des biodéchets. Ainsi un poste d'ambassadeur de tri a été créé. Ses missions :

- Mettre en place le tri à la source des biodéchets
- Veiller au respect par les usagers des consignes de tri
- Informer et sensibiliser les usagers

**plus d'informations sur la mise en place de ce service, dans le rapport d'activités environnement 2024*

Par ailleurs, le conseil communautaire a validé l'attribution d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » pour l'ensemble des agents, par délibération n°2024-30 du 25 mars, compte tenu de l'inflation.



EFFECTIFS : au 31 décembre 2024

TC = temps complet - TNC = temps non complet

	Titulaires (55)		Non Titulaires (13)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative				
Catégorie A			1 TC	1 TC
Catégorie B	3 TC		1 TC	
Catégorie C	4 TC + 1 TNC	1 TC		
Technique				
Catégorie A				1 TC
Catégorie B		2 TC		
Catégorie C	6 TC	32 TC		2 TC
Sportive				
Catégorie B		3 TC		4 TC dont 1 non pourvu
Animation				
Catégorie B	1 TC			
Catégorie C	1 TNC	1 TC	2 TC	
Culturelle			1 TC	
Catégorie B				

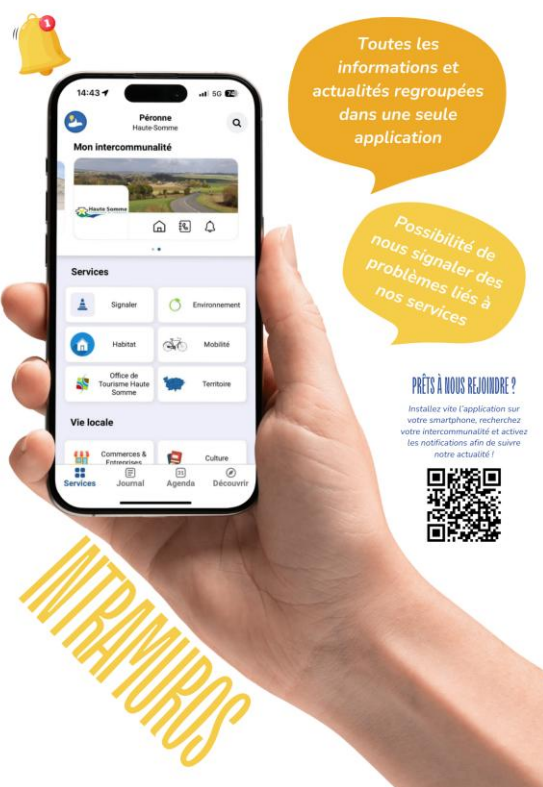
Communication

(1 agent)

La CCHS utilise plusieurs outils et supports pour informer les élus et la population, du traditionnel journal papier distribué dans les boîtes aux lettres aux messages sur les réseaux sociaux.

Les publications de 2024 :

- ✓ **2 éditions du journal, en avril et décembre 2024** – 6 380€
- ✓ **Un site Internet, www.coeurhautessomme.fr**
- ✓ **Une page Facebook**
- ✓ **Un guide de l'environnement** - 6 194 €
- ✓ **Une application mobile Intramuros** - 5 687 €
Elle est téléchargeable via un smartphone. Avec l'abonnement de la CCHS, les 60 communes membres peuvent disposer d'un onglet dans l'application pour mettre en ligne leurs propres informations. Cet outil vient compléter les informations publiées sur le site Internet et la page Facebook.
- ✓ **Un calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif par commune**, soit 60 calendriers – 1 554 €
- ✓ **Une page sur le réseau social « LinkedIn »**



Marchés publics

(1 agent)

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services, et veille au respect de la libre concurrence.

En 2024, 24 procédures de marchés publics ont été établies.

➔ 2 marchés de services, 3 de prestations intellectuelles, 13 de travaux et 6 de fournitures
Seuls les marchés notifiés dans l'année 2024 sont comptabilisés.



Désignation du Marché	Nature	Montant HT	Titulaire du marché
Extension et rénovation énergétique Siège social CCHS Lot 1 VRD Espaces verts	Travaux	55 362,50€	AEVA TP SARL 80 600 TERRAMESNIL
Lot 2 Gros œuvres	Travaux	368 126,44€	LBA 80 330 LONGUEAU
Lot 3 Charpente Bois/Ossature Bois	Travaux	195 193,42€	Ets Gance et Fils 80 320 CHAULNES
Lot 4 Couverture Etanchéité	Travaux	112 544,86€	Sarl Farasse Toiture 59 400 CAMBRAI
Lot 5 Menuiseries Métalliques	Travaux	135 000,00€	Sarl Roger Delattre 62 206 Boulogne sur Mer
Lot 6 Agencement intérieur/Plâtrerie/ Isolation/Menuiserie intérieure	Travaux	136 103,38€	Ets Gance et Fils 80 320 CHAULNES
Lot 7 Courant Fort /Courant Faible /Photovoltaïques	Travaux	206 041,71€	SODELEC Electric System 62 000 ARRAS
Lot 8 Chauffage/Ventilation/Climatisation/Plomberie/Sanitaire	Travaux	228 000,00€	SAS Artois Froid Energie 62 217 BEAURAINS
Lot 9 Carrelage	Travaux	14 277,70€	SAS Aventi 80 800 VILLERS BRETONNEUX
Lot 10 Peinture/Revêtement de sol	Travaux	86 507,73€	SAS Bati Concept 80 080 AMIENS
Lot 11 Ascenseur	Travaux	30 000,00€	A2A 51 430 BEZANNES
Lot 12 Cloison Mobile	Travaux	28 800,00€	SAS Cloistor 93 700 DRANCY
Remplacement de la toiture du bâtiment du centre D'ordures ménagères	Travaux	242 917,00€	SARL Douville Frères 80 320 MARCHELEPOT MISERY
Fournitures et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées	Fournitures	220 000,00€	SULO France SAS 92 700 COLOMBES
Maison du Canal et de la Nature Etude de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage	Prestations Intellectuelles	82 550,00€	SAS Verdi/Conseil/Presence /Egis conseil 59 441 WASQUEHAL
Entretien et vérification du fonctionnement de portes automatiques, semi-automatiques, de barrières levantes automatiques et rideau métallique enroulable	Services	40 000,00€	Kone 06 200 NICE
Location et maintenance d'une machine à affranchir	Services	10 000,00€	Quadient France 92 500 RUEIL MALMAISON
Maison du Canal et de la Nature Caractérisation zones humides	Prestations Intellectuelles	3 690,00€	Verdi Nord de France 59 441 WASQUEHAL
Structures artificielles d'escalade Lot 1 Gymnase Béranger (Péronne)	Fournitures	90 543,00€	Entre-prises SAS 73 800 SAINTE HELENE DU LAC



Désignation du Marché	Nature	Montant HT	Titulaire du marché
Structures artificielles d'escalade Lot 2 Gymnase Saint Denis (Péronne)	Fournitures	34 202,50€	Escatech 62 400 BETHUNE
Acquisition d'un fourgon utilitaire de type H2 L2	Fournitures	43 987,35€ TTC	Garage François 80 200 PERONNE
Camion benne de PTAC 26 tonnes équipé d'une benne et d'un lève conteneur	Fournitures	258 242,40€ TTC	Semat 17 028 LA ROCHELLE
Véhicule utilitaire de volume utile 3m3	Fournitures	36 022,54€ TTC	Garage François 80 200 PERONNE
Maison du Canal et de la Nature Etudes géotechniques	Prestations Intellectuelles	8 220,00€	Ecr Environnement 80 450 CAMON
Aide à la formalisation du projet stratégique de territoire de la CCHS 2023/2030	Prestations Intellectuelles	47 775,00€	Sémaphores SA 75 116 PARIS

Perspectives 2025

- ➔ Arrachage de la jussie (plante invasive)
- ➔ Entretien des espaces verts communautaires
- ➔ Fourniture et livraison des équipements de protection individuelle



Finances

(1 responsable + 1 adjointe + 2 agents de gestion financière)

La Communauté de Communes gère **un budget principal** et **7 budgets annexes**.

Ces budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses :

• Budget principal :	53 799 919,03 € TTC
• Aéroport :	1 062 109,25 € HT
• Centre Équestre :	942 383,00 € HT
• Centre Aquatique :	2 620 098,50 € HT
• FLODOR :	6 996 642,65 € HT
• SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :	468 800,49 € TTC
• Tiers Lieu Numérique :	409 213,81 € HT
• Village artisanal :	542 810,43 € HT

Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement (salaires, fournitures, carburant, entretien, etc.) et d'une partie investissement.

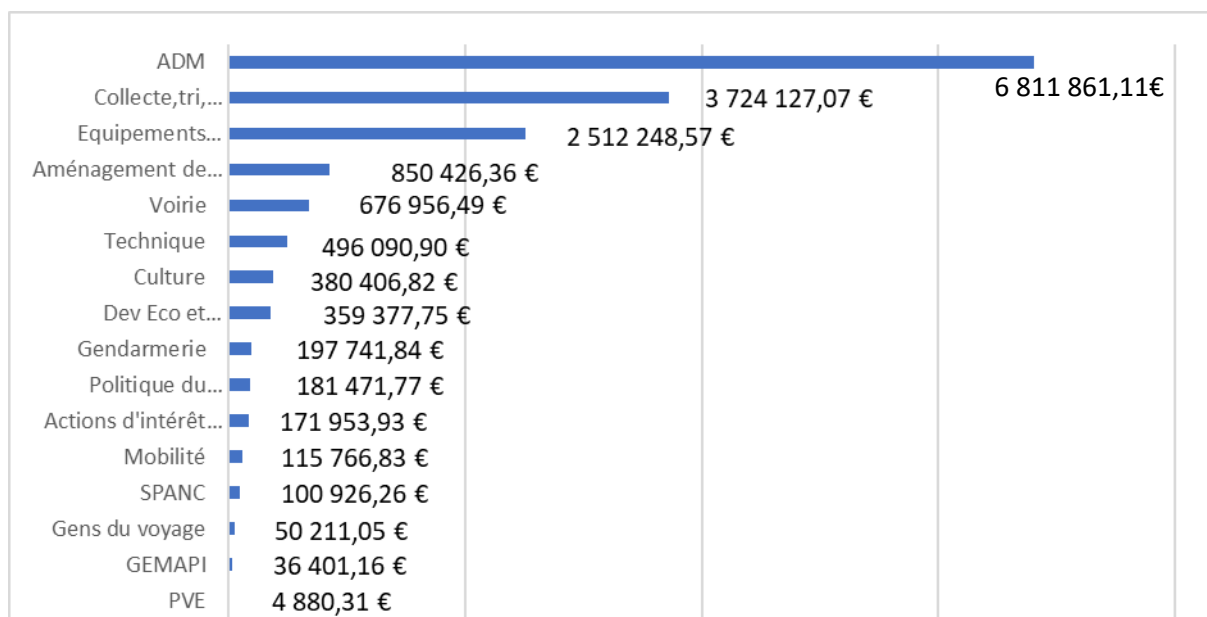
Fonctionnement (en €)	Budget Primitif 2024		Compte financier unique 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	31 990 167,24		16 670 848,22	20 329 711,27
Aéroport	925 987,45		104 501,96	124 283,42
Centre équestre	415 161,00		150 884,86	331 794,73
Centre Aquatique	1 769 558,00		1 225 204,52	1 574 973,54
FLODOR	4 115 220,00		1 442 528,19	1 442 528,19
SPANC	433 600,49		133 436,93	188 826,36
Tiers Lieu Numérique	326 313,81		240 481,05	166 319,00
Village artisanal	307 780,86		85 400,88	99 521,84

Investissement (en €)	Budget Primitif 2024		Compte financier unique 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	21 809 751,79		3 548 154,17	6 159 929,45
Aéroport	136 121,80		93 453,54	36 451,94
Centre équestre	527 222,00		287 929,16	293 380,77
Centre Aquatique	850 540,50		373 775,06	318 883,54
FLODOR	2 881 422,65		1 386 695,21	0
SPANC	35 200,00		27 717,23	9 110,89
Tiers Lieu Numérique	82 900,00		33 515,67	40 095,31
Village artisanal	235 029,57		77 437,16	51 604,94

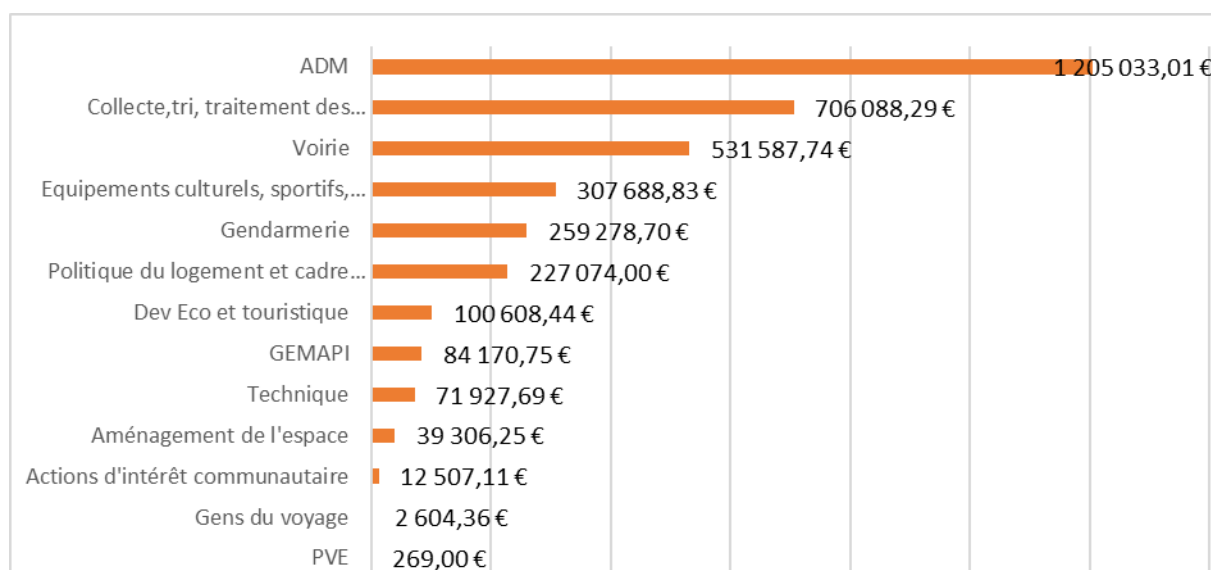
CFU (Compte Financier Unique) *L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose qu'une fois mis en œuvre au titre d'un exercice, le compte financier unique se substitue de manière définitive au compte administratif



Compte Financier Unique 2024 (ex Compte Administratif)
Budget principal, dépenses de fonctionnement :



Compte Financier Unique 2024 (ex Compte Administratif)
Budget principal, dépenses d'investissement :



* GeMAPI= Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation
PVE : protection et mise en valeur de l'environnement
ADM = Administration Générale

Pour le **budget général**, le résultat de l'exercice 2024 est de 3 658 863,05 € en fonctionnement et 2 611 775,28 € en investissement.

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 est de 13 993 515,20 €. (déduction faite du montant des restes à réaliser)



Fiscalité

La CCHS est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les taux d'imposition sont les suivants (votés par délibérations n°39 et 40 du 11 avril 2024) :

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière Non bâti	Cotisation Foncière Entreprise Unique	Taxe d'habitation
3,71%	9,27%	22,22%	6,94%

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCHS a choisi d'instaurer la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ce qui signifie qu'il n'y a plus qu'un seul taux de CFE voté en assemblée communautaire, au lieu d'un taux communal et un taux intercommunal.

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le conseil communautaire a instauré la taxe GeMAPI, à partir du 1^{er} janvier 2022. Le produit fiscal attendu pour cette taxe est de 220 000€.

(Cf. chapitre sur la GeMAPI page 16 pour + d'informations)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération n°2020-129 du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a institué des zones de perception sur lesquelles les taux de TEOM sont différents. En effet, depuis 2020, la fréquence de collecte des ordures ménagères est tous les 15 jours pour 58 communes sur 60. C'est pourquoi il a été voté des taux différents en fonction du service rendu.

Malgré une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP, 17€ la tonne de déchets enfouis en 2019 à 58€ la tonne en 2024) les taux de TEOM n'ont pas augmenté depuis 2020.

Taux TEOM	Secteur 1 : Péronne 12,74%	Secteur 2 Doingt Flamicourt, 12,35%	Secteur 3 : 58 autres communes, 10,80%
Collecte Ordures ménagères résiduelles	Chaque semaine	Chaque semaine	Tous les 15 jours
Collecte Tri sélectif	Chaque semaine	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours

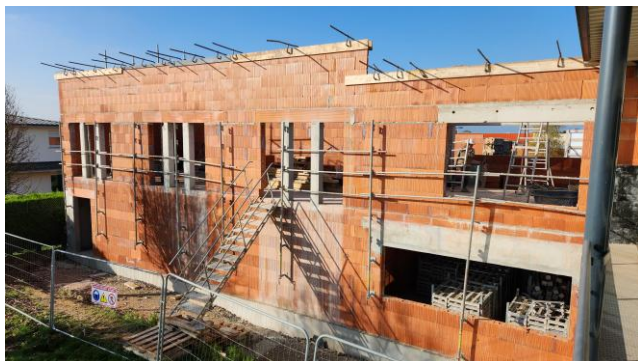
Recettes fiscales (+ d'informations dans le rapport d'orientations budgétaires 2025, page 82, disponible sur le site Internet de la CCHS)

4 taxes (Taxes foncières bâties et non bâties, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Habitation)	4 261 240 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 618 169€
GeMAPI	220 059€
Autres	497 585€
TOTAL	6 597 053€



Administration Générale

(1 DGS – 1 responsable du service, 1 archiviste, 1 agent d'accueil)



Les marchés de travaux pour l'extension et la rénovation énergétique du siège de la Communauté de Communes ont été notifiés début 2024.

12 lots, pour un montant total de 2 083 875€ TTC (hors révisions).

Les premiers travaux ont démarré en avril 2024, pour une durée de chantier estimée à 18 mois.

Travaux siège (dépenses effectuées en 2024)

408 000 €

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Achats matériels et travaux en régie sur les logements en location

27 061 €

Aménagement des locaux et achat de fournitures pour les archives

5 754 €

Abonnement à CANVA PRO (logiciel en ligne)

900 €

FAITS MARQUANTS – RECETTES

→ Revenus des logements situés rue Béranger et rue Verte à Roisel, rue Voltaire à Doingt Flamicourt, rue Georges Clémenceau à Péronne

35 348 €

→ Location des bureaux de l'ancienne com de com situés à Roisel

8 248 €

Service technique

Nombre d'agents : 1 directeur technique et environnement, 1 responsable technique et 5 agents

→ Entretien du patrimoine de la CCHS

→ Entretien des chemins de randonnée : 140 heures dont 68 h sur la Voie Verte

→ Services aux communes :

- Interventions dans les communes (36€/h/agent) : 893,25h facturées pour 11 communes

Le taux horaire n'avait pas été réévalué depuis quelques années, c'est pourquoi par délibération n°2024-73 en date du 11 avril, le taux horaire est passé de 30€ à 36€ pour l'année 2024. De plus, un plafond de 150 heures par an et par commune est désormais appliqué.

- Locations de barnums (200€/barnum) : 19 locations
- Locations d'un podium, 6x3m (200€/week-end) : 2 locations
- Mises à disposition : barrières, panneaux de signalisation

PERSPECTIVES 2025

→ Mise en place d'un règlement du service technique communautaire



Compétences de la CCHS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE



FAITS MARQUANTS

❖ Cotisations/Subventions

→ Aménagement numérique du territoire (fibre optique) annuité 2024	144 926 €
→ Cotisation annuelle Somme Numérique	18 272 €

❖ Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne – Haute Somme, dont les travaux suivants :

Rénovation de la piste	88 000 €
Remplacement d'une porte sur un hangar	2 400 €

193 h d'entretien par les services techniques communautaires

❖ Le Projet de territoire

Coût de l'étude 57 330 €

Les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme se sont engagés dans l'élaboration d'un projet de territoire, à horizon 2030. Il s'agit d'un document stratégique assorti d'un plan d'actions. Cette démarche a été initiée tout au long du premier semestre 2024, avec l'organisation de plusieurs séminaires de travail, en séance plénière avec l'ensemble des maires du territoire mais également des entretiens individuels avec les vice-présidents ainsi que certains acteurs du territoire (Office du Tourisme, PETR, ...)

Le projet de territoire a été validé par délibération n°2024-97 du 23 septembre 2024. Il est disponible sur le site internet de la CCHS (rubrique CCHS puis publications de la CCHS puis année 2024).

Les axes retenus reprennent les axes du PADD du PLUI, avec un axe transversal : améliorer la communication et la sensibilisation auprès des habitants.

Exemple : Axe 1 : Des richesses environnementales paysagères et patrimoniales au cœur du projet

Actions en cours ou à venir :

- Programme de travaux liés à la GeMAPI : arrachage de la jussie
- Réhabilitation de la déchetterie de Roisel ou construction d'une nouvelle
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable : via la prise de compétence eau par la CCHS

❖ Etude pour la prise des compétences eau et assainissement

L'étude sur la prise des compétences eau et assainissement s'est poursuivie en 2024. Plusieurs réunions se sont succédées pour la mise en place de la régie de la compétence assainissement et celle pour la compétence eau potable.

La modification des statuts de la CCHS pour une prise de compétence au 1^{er} janvier 2026 sera effectuée en début d'année 2025, un long travail administratif suivra pour le transfert du personnel et l'évaluation des charges transférées, et un travail plus technique pour la mise en place du service.

Dépenses au 31 décembre 2024

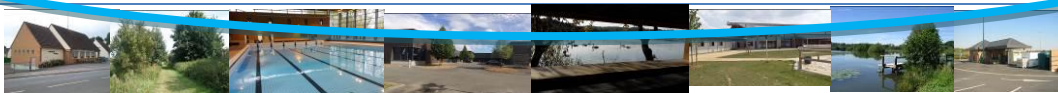
AMEVA (Assistance à maîtrise d'ouvrage)	4 320 €
Cabinet en charge de l'étude (groupement d'opérateurs économiques)	54 669 €
Coût total de l'étude	141 240 € TTC
Subvention accordée par l'Agence de l'eau	61 005 €

(50% du TTC de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1 et 2)

PERSPECTIVES 2025

- Etude de faisabilité pour un aménagement global du site de l'aérodrome
- Poursuite de l'étude sur la prise de compétence eau/assainissement

Rapport d'activité 2024 CCHS



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du PLUI est en cours depuis 2018, avec tout d'abord le diagnostic, puis le vote du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en 2020. Plus de 200 réunions ont été organisées pour aboutir à un arrêt projet en septembre 2023.

Pour rappel, le terme « arrêt projet » ne signifie pas que le document est terminé. Il s'agit d'une photo à l'instant T du zonage et des autres pièces du PLUI, afin de pouvoir consulter les conseils municipaux et obtenir un avis.

Sur les 60 communes :

- 2 n'ont pas délibéré
- 11 ont donné un avis favorable
- 7 ont donné un avis favorable avec suggestions
- 28 ont donné un avis favorable avec réserves
- 12 ont donné un avis défavorable.

Compte tenu des avis rendus, il était nécessaire de délibérer à nouveau en conseil communautaire en présentant une nouvelle version du PLUI.

Les communes ont émis plus de 300 remarques réparties en 45 catégories (*ajout d'un élément du patrimoine bâti, changement de destination, emplacement réservé...*) Plusieurs réunions d'arbitrage ont été nécessaires, avec la DDTM et le comité de suivi du PLUI (commission interne à la CCHS), afin de valider ou non les corrections demandées.

Des réponses individuelles ont été apportées à chaque commune. Plus de la moitié des remarques ont pu être prises en compte.

Sur les 40 communes concernées (seules les communes ayant donné un avis favorable avec réserves ou un avis défavorable ont été concertées) :

- 5 ont donné un avis défavorable (représentant 919 habitants)
- 10 ont donné un avis favorable avec réserves (10 071 habitants)
- 25 ont donné un avis favorable ou ne se sont pas prononcées (9 168 habitants)

Le PLUI a été arrêté une deuxième fois en conseil communautaire le 10 octobre 2024, voté à la majorité.

A la suite de ce deuxième arrêt projet, les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées. Elles ont jusqu'au 25 janvier 2025 pour donner un avis.

De nouvelles réunions avec la DDTM seront à prévoir dans le courant de l'année 2025, pour prendre en compte les avis des PPA mais également les remarques issues de l'enquête publique.

Le PLUI devrait être approuvé en fin d'année 2025, début 2026.

Retrouvez toutes les informations sur le PLUI via ce lien : <https://www.coeurhautesomme.fr/mobilite/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>

PERSPECTIVES 2025

➔ Enquête publique et approbation du PLUI



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Prestataire : L'Hacienda - Coût annuel :
Les services techniques de la CCHS assurent l'entretien courant.
45 h d'entretien réalisées en 2024

32 248 €

GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)

- ❖ Cotisation à l'AMEVA (Aménagement et Valorisation du Bassin de la Somme) 17 293 €
- ❖ Cotisation à SOMEA (Somme Espace Agronomie) 300 €

Le montant estimatif global du programme de travaux est de 11 863 877,50€ dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS. La commission GeMAPI a proposé :

- De lisser les dépenses sur 20 ans
- De ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe.

Les deux pôles prioritaires du programme ont été identifiés pour être inscrits dans les mesures compensatoires de la société du Canal Seine Nord Europe.

- La restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées – 2 463 000€ HT
- La gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques – 1 055 000 € HT

Les travaux devraient s'échelonner sur 6 années pour les actions prioritaires, 10 ans pour la quasi-totalité des actions.

La CCHS a obtenu une subvention pour l'arrachage de la jussie
(Fonds vert 2024, 80% de 840 888 € TTC de dépenses)

672 710 €

Les travaux de réhabilitation et d'automatisation des vannages de l'ancien Moulin Damay ont été engagés par la Ville de Péronne fin 2023. La CCHS participe à cette opération au travers d'un fonds de concours en 2024, à hauteur de 84 180€.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

❖ Entretien des chemins de randonnée en convention avec le Conseil Départemental

Subvention de 2 470 € du Conseil Départemental de la Somme pour l'entretien (taille, tonte, élagage...) des chemins de randonnée communautaires

- ❖ Cotisation à l'Association de défense des chemins ruraux en Hauts de France : 150 €

PERSPECTIVES 2025

➔ Travaux d'arrachage de la jussie



❖ Transport urbain de la ville de Péronne

Délégation de service public : PERDIGEON (80 200 PERONNE) - Coût : 99 004,56 € TTC

5 circuits circulent toute l'année. 1 supplémentaire est mis en place durant l'été, avec un arrêt au Centre Aquatique. En moyenne, 2 000 personnes fréquentent ce transport par mois.

Fréquentation totale pour l'année 2025 : 25 930 personnes

Les bus ne circulent pas les dimanches et jours fériés. Il est gratuit pour les usagers.



❖ Covoiturage

La mobilité sur le territoire est l'un des axes du projet de territoire et du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est pourquoi les élus ont souhaité encourager les habitants à la pratique du covoiturage, à travers un partenariat avec Blablacar Daily. (Délibération n°2024-100 du 23 septembre 2024). L'opération a été lancée le 1^{er} novembre 2024 pour une durée d'un an.

Afin d'inciter à cette pratique, il est proposé parallèlement une convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, dont les modalités sont les suivantes : le conducteur peut gagner de 1,50€ à plus de 4€ par passager selon la distance parcourue.

Dépenses en 2024 : 6 000 € (Paramétrage de l'application, formation et sensibilisation)

La CCHS a budgété 15 000€ de frais de participation au trajet sur l'ensemble de l'opération et 10 579€ liés à la prestation de services avec BlaBlaCar Daily.

❖ Appel à projets AVELO3 (2024/2027)

La CCHS a candidaté à l'appel à projets « A VELO 3 », en partenariat avec le PETR, le 11 janvier 2024. Le but, mettre en place une politique cyclable en faveur des déplacements du quotidien, à travers 3 axes :

- L'élaboration d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions afin d'aboutir sur un schéma directeur cyclable
- L'expérimentation de services vélos : locations, ateliers d'autoréparation...
- L'animation et la promotion des politiques cyclables

Coût estimatif	217 000 €
Subvention ADEME	103 500 €

❖ Transport à la demande (TAD)

Les élus de la CCHS souhaitent mettre en place le maximum de moyens en faveur de la mobilité, qui peut constituer un frein dans la vie quotidienne de certains usagers du territoire.

C'est pourquoi, en partenariat avec l'Association Saint Jean, la CCHS va mettre en place un transport à la demande, à partir d'avril 2025, en faveur des personnes non imposables et demandeurs d'emploi du territoire (Délibération n°2024-125 du 12 décembre 2024).



❖ **Transport intracommunautaire**

Afin de permettre à la population rurale, et en particulier aux jeunes, de se rendre au centre aquatique O₂ Somme, le conseil communautaire a validé la mise en place d'un circuit bus depuis certaines communes rurales vers Péronne.

Modalités mises en place :

- Du 8 juillet 2024 au 31 août 2024, sauf samedis, dimanches et jours fériés
- Service accessible à tous et gratuit,
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte

4 circuits ont été mis en place, desservant 13 communes, du lundi au vendredi.
458 personnes au total ont utilisé ce service.

Coût : 10 762,27€

❖ **Schéma Local d'Orientation des Mobilités**

Conscient des enjeux liés à la mobilité, le comité des partenaires (commission constituée d'élus de la CCHS, d'employeurs du territoire et d'usagers du territoire) a proposé à l'assemblée communautaire d'élaborer un Schéma Local d'Orientation des Mobilités. (*Délibération n°2024-123 du 12 décembre 2024*)

Les axes de ce schéma sont les suivants :

- ✓ Mieux informer et communiquer sur les offres de transports et les solutions de mobilité
- ✓ Favoriser l'intermodalité
- ✓ Renforcer l'offre de transport collectif
- ✓ Développer un bouquet de services comme alternative à l'autosolisme
- ✓ Accompagner une diversification des usages de l'automobile
- ✓ Développer une stratégie globale d'aménagement en faveur des mobilités actives
- ✓ Faire de la voie fluviale un axe majeur de développement du territoire
- ✓ Inscrire le territoire dans une logique d'expérimentation en lien avec les enjeux environnementaux (PCAET)

L'adoption de ce schéma constitue la feuille de route en matière d'actions en faveur de la mobilité.

PERSPECTIVES 2025

- ➔ **Réflexion sur les actions à mettre en place pour la mobilité**
- ➔ **Mise en place d'un règlement intérieur pour le transport urbain**



ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

FAITS MARQUANTS

❖ **Zone d'activité de la Croisette – (ZI de la Chapelette, Péronne)**

En 2024, les dépenses suivantes ont été réalisées :

• VRD	1 344 000 €
• Maîtrise d'œuvre, diagnostic, honoraires	55 000 €
• Traitement plantes envahissantes	35 000 €

Recettes perçues

Vente à Ecofrost (13ha)	3 200 000 €
Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2 ^{ème} phase)	120 000 €

Au 31 décembre 2024, la CCHS s'est engagée financièrement à hauteur de 4 504 000 €.

Les travaux d'aménagement vont se terminer en 2025, ce qui permettra la commercialisation des lots restants.

❖ **Pôle Equestre**

➔ Travaux réalisés en 2024

Stabilisation des paddocks	91 000 €
Eclairage du parking camions	25 000 €
Stabulations pour les poneys	17 000 €
Cabine de jury	16 000 €
Vestiaires	9 500 €
Etude pour la pose de panneaux photovoltaïques	9 000 €
Réajustement de sable au rond de long et au manège	4 500 €

Les services techniques de la CCHS sont intervenus à hauteur de 122 h (dont l'entretien des espaces verts) et les travaux suivants :

- Mise en place de la cabine jury	2 600 €
- Mise en place des vestiaires	774 €

❖ **Village artisanal**

12 cellules, 4 d'environ 100m² et 8 de 50 m²

La promotion des locations est assurée directement par la CCHS.

Taux d'occupation de l'année 2024 : 100%

- ✓ Lot 1 : Loison (ouvrages métalliques) - échéance 09/2029
- ✓ Lots 2/3 : Libert Archerie – échéance 10/2032
- ✓ Lots 4/5 : Société TOLSMAS GRINICH France – échéance 06/2026
- ✓ Lots 6 et 7 : XL Sticker – échéance 06 et 11/2025
- ✓ Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance 04/2033
- ✓ Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) - échéance 07/2029
- ✓ Lot 10 : Les guides composteurs, échéance 06/2025
- ✓ Lots 11 et 12 : A-STREAM, échéance 06 et 09/2026

Rappel du montant annuel des loyers : 53,55 € HT du m² + remboursement des charges à caractère général (provision de 13 € HT /m²)

Les services techniques de la CCHS sont intervenus à hauteur de 80 h (espaces verts, maintenance)



❖ **Maison du Canal et de la Nature**

Durant l'année 2023, une étude de faisabilité pour la création d'une maison du canal et de la nature a été réalisée. Cette étude, portée par le PETR, a démontré l'intérêt d'ouvrir ce type d'équipement sur notre territoire. C'est pourquoi les élus de la Haute Somme ont autorisé la poursuite de la réflexion en réalisant une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette étude a été confiée au cabinet VERDI CONSEIL. Les conclusions de l'étude seront présentées en conseil communautaire début 2025.

En parallèle, la CCHS dispose d'un terrain situé à Cléry sur Somme, idéalement situé pour cet équipement, c'est pourquoi plusieurs études techniques ont été menées durant l'année 2024 afin de valider l'emplacement (étude d'identification de zones humides, missions géotechniques).

Etude de programmation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 26 960 €

❖ **Point information Maison du Canal**

Dans le cadre de la démarche « Grand Chantier du Canal Seine Nord Europe », la CCHS a proposé d'accueillir un guichet unique afin de communiquer sur les enjeux et perspectives du projet.

La CCHS prend en charge la location d'un local, situé en centre-ville de Péronne, ainsi que l'aménagement et la gestion du lieu.

Un poste à mi/temps de chargé d'accueil pour animer cet espace a été créé par délibération n°2024-144 du 12 décembre 2024. En effet, le guichet sera ouvert les mercredis, vendredis et samedis. L'ouverture de cet espace est prévue dans le courant de l'année 2025.

A terme, cet espace pourra être relocalisé dans la maison du Canal et de la Nature située à Cléry sur Somme.

Location du local (octobre à décembre) 3 000 €

❖ **Syndicat mixte des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe**

Les services de la Région et les 5 intercommunalités concernées par les ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe ont travaillé, ensemble, pour la constitution d'un syndicat mixte des ports intérieurs.

Ce syndicat est constitué pour la gestion patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe. Il est donc composé de la Région et des 5 intercommunalités suivantes :

- la CCHS
- la Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- la Communauté d'Agglomération de Cambrai
- la Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Il a été installé le 6 février 2024.

Contribution de la CCHS en 2024 17 437 €

❖ **Soutien financier à Initiative Somme** (association de conseils et d'aides à la création et/ou reprise d'entreprises) :

Participation forfaitaire de 3 000€/an + Part variable en fonction du nombre de dossiers à hauteur de 3 950 € en 2024



❖ **Zone d'activités du Mont Saint Quentin (Péronne)**

Les études se sont poursuivies durant l'année 2024 pour l'aménagement de la zone d'activités, notamment l'organisation de réunions avec la ville de Péronne et les commerçants de la ZAC. Suite à ces réunions, le projet a été modifié. Il comporte désormais 2 ronds-points. Pour leur réalisation, il est nécessaire de procéder à des acquisitions foncières dans la zone, ce qui a retardé le lancement du marché de travaux. (Délibération n°2024-92 du 1^{er} juillet 2024)

Estimation des travaux	2 273 000 € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre	53 000 € TTC

Subventions accordées

Mobilité active (pistes cyclables)	247 122 €
DSIL (pistes, chemins piétons et plantations)	350 000 €

❖ **Contribution au PETR Cœur des Hauts de France :**

(dont la participation à l'Office de Tourisme, Destination Haute Somme) 362 718€

❖ **Autres participations**

→ Contribution à la MEEF (Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation) 21 682 €

PERSPECTIVES 2025

- Lancement des travaux d'aménagement de la Zone Mont Saint Quentin
- Lancement du concours pour la Maison du Canal et de la Nature
- Fin des travaux sur la zone de la Croisette





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



Un rapport spécifique sur la compétence "collecte et traitement des déchets" est consultable sur le site Internet de la CCHS.

Chiffres clés 2024

Nombre d'agents : 1 directeur technique et environnement, 1 responsable environnement,
1 chef d'atelier, 13 agents de collecte, 2 ambassadeurs de tri
5 gardiens + 1 agent gardien de déchèterie/ambassadeur de tri + 1 agent gardien de déchèterie en
accroissement d'activité

Frais de traitement d'enfouissement	813 920 €
Frais SMITOM (traitement sacs bleus)	163 496 €
Frais VEOLIA (traitement sacs jaunes)	213 489 €
Refus de tri (VEOLIA + SMITOM)	13 208 €
Achat de sacs de tri sélectif	63 658 €
Frais collecte du verre	68 107 €
Achat de bacs	54 571 €
Renouvellement en partie du parc de containers à verre (30)	61 044 €

Tonnage ordures ménagères collectées	5 761 Tonnes (212kg/hab)
Tonnage tri sélectif valorisé	1 795 Tonnes (66kg/hab)
Tonnage verre	1 095 Tonnes (40kg/hab)

Recettes de valorisation :

• Soutien CITEO	461 862 €
• Recette de la revente matériaux issus de la collecte sélective + le verre	225 878 €
• Recette de la revente matériaux issus des déchèteries (Ferrailles, radiographies, batteries et huiles végétales)	67 758 €

Déchèteries :

FREQUENTATION DES PARTICULIERS			
La Chapelette	Mont Saint Quentin	Sailly-Saillisel	Roisel
26 497	37 109	16 124	20 662

Frais de transport et traitement des déchets issus des déchèteries	682 739 €
Divers investissements dans les déchèteries	6 696 €
Recettes dépôts professionnels (1 238 dépôts)	32 229 €

FAITS MARQUANTS

❖ Subvention à l'association Artois Insertion Ressourcerie	58 271 €
❖ Vente de 620 composteurs aux particuliers *dont 4 920€ financés par des communes (pour 246 composteurs)	Recette : 12 400 €
❖ Collecte d'amiante pour les particuliers – 1 opération sur 2 jours 32 Tonnes collectées - Coût pour la CCHS (prestation COVED)	12 433 €

PERSPECTIVES 2025

- ➔ Remplacement des derniers PAV verre pour un renouvellement complet du parc
- ➔ Aménagement provisoire de la déchèterie de la Chapelette
- ➔ Achat d'un engin télescopique pour la déchèterie de Sailly Saillisel
- ➔ Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du service OM

Rapport d'activité 2024 CCHS



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES EN NON COLLECTIF (50 COMMUNES)

Chiffres clés 2024

Nombre d'agents : 1 responsable et 1 agent

Véhicules : 2

- 87 chantiers ont été contrôlés : 12 concernant des travaux de nouvelles constructions ou agrandissement avec permis de construire et 75 concernant des travaux de réhabilitation
- 136 diagnostics **avant**-vente réalisés
- 388 contrôles **après** ventes immobilières (propriétaires ayant acheté depuis 2022 mais qui n'ont pas réalisé les travaux)
- 445 diagnostics de bon fonctionnement (communes de : Aizecourt le Haut, Allaines, Hancourt, Longueval et Tincourt Boucly)

Les agents du service ont pour mission de conseiller les habitants du territoire dans leur démarche de réhabilitation ou de création d'assainissement, d'autoriser l'implantation de nouveaux systèmes d'épuration et contrôler leur exécution. Le SPANC réalise également les diagnostics de tous les assainissements non collectifs existants sur le territoire afin de prévenir toute pollution ou atteinte à la salubrité publique.

Dans un souci de respect environnemental, des contrôles sur les installations d'assainissement non collectif sont effectués dans chaque commune.

Le service SPANC de la CCHS est financé par une redevance annuelle d'un montant de 10 € TTC (16,05 € les années précédentes) pour chaque compteur d'eau relié à une habitation (zonée en assainissement non collectif).

PERSPECTIVES 2025

→ Continuité du service



CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Définition de la voirie communautaire

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'extérieur des agglomérations et la voirie des zones d'activités intra-muros.

Sont inclus :

- la voirie de desserte des ateliers relais communautaires, les carrefours, les giratoires,
- les bornes, la signalisation verticale et horizontale,
- les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles),
- les trottoirs, les pistes cyclables,
- les fossés et l'écoulement des eaux pluviales.

Sont exclus :

- les chemins ruraux, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers,
- les espaces verts attenants à la voirie extra-muros.

Maître d'œuvre : ECAA (02100 Saint Quentin)

Dépenses 2024 tous marchés confondus 46 000 €

FAITS MARQUANTS

Travaux neufs → Création d'une voirie ou modification du revêtement (pose d'un enrobé, par exemple)

Travaux d'entretien → Réparation d'une voirie existante

❖ Travaux neufs : entreprise EIFFAGE

Dépenses 2024 tous marchés confondus 305 000 €

❖ Travaux d'entretien : entreprise EIFFAGE

Dépenses 2024 tous marchés confondus 517 000 €

❖ En 2024, un nouveau pacte financier et fiscal a été mis en place (Délibération n°2024-133 du 12 décembre 2024). Une nouvelle enveloppe voirie a été votée, à hauteur de 3 367 032€. Les élus ont autorisé le report des crédits non utilisés lors du pacte précédent, soit 1 262 782€ à reporter sur la nouvelle enveloppe 2025/2030. (Délibération n°2024-132 du 12 décembre 2024)

❖ Dépenses réalisées pour le déneigement 13 000 €

❖ Indemnités fauchage versées aux communes 27 000 €

PERSPECTIVES 2025

→ Mise en place du nouveau pacte financier et fiscal et l'enveloppe voirie



EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Nombre d'agents : 6 pour les gymnases, 12 pour le centre aquatique + le responsable

Véhicules : 1 + 1 vélo à assistance électrique

5 équipements : Gymnase Saint Denis, Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Centre Aquatique.

FAITS MARQUANTS

❖ POLE CULTUREL

Après plusieurs débats au sein du conseil communautaire, les élus ont validé le préprogramme du pôle culturel, situé Faubourg de Bretagne à Péronne. Il est composé d'une médiathèque/ludothèque, du musée Alfred Danicourt et d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Le coût estimatif HT des travaux est de 9 090 773€ (avril 2024).

Durant l'année 2024, les élus se sont interrogés sur la possibilité de racheter le site jouxtant l'emplacement, à savoir une friche commerciale avec un parking. Ce site appartient à Gazelec, régie municipale de la ville de Péronne. Une proposition d'achat du site a été effectuée début juillet 2024. Elle sera retirée en début d'année 2025, compte tenu d'un projet privé sur ce site. En effet, le projet n'est pas concurrentiel au pôle culturel, il pourrait générer des flux de population. De plus, les investisseurs ont donné leur accord pour mutualiser le parking.



Emprise du site : en vert
sur le plan ci-contre

Projet du privé : entouré en rouge

Parking commun

❖ GYMNASES

➤ Gymnase des Remparts

Mur d'escalade* 105 000 €

➤ Gymnase de Roisel

Solde des travaux de rénovation 18 000 €

➤ Gymnase Saint Denis (Péronne)

Mur d'escalade* 40 000 €

* Les murs d'escalade sont financés à hauteur de 47 000 € par le Conseil Départemental de la Somme. Depuis 2024, une convention de mise à disposition était établie entre la CCHS et la ville de Péronne pour le gymnase Saint Denis. Compte tenu du projet d'investissement inscrit au plan pluriannuel de la CCHS pour 1 700 000€ de travaux, le transfert de propriété du bien a été acté par délibérations concordantes de la ville de Péronne et de la CCHS (*Délibération n°2024-99 du 23 septembre 2024*)

➤ Salle de sport de Combles

Le site de l'ancienne Gendarmerie de Combles est envisagé comme site d'implantation d'un futur gymnase. La commune de Combles est accompagnée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour élaborer une opération d'aménagement sur l'ensemble du site (logement, gymnase, services publics, ...). L'étude s'achèvera au cours du premier semestre de l'année 2025.



❖ **TRANSPORT DES ELEVES VERS LE CENTRE AQUATIQUE, GYMNASES DES REMPARTS ET DE ROISEL** 89 000 €

❖ **CENTRE AQUATIQUE O₂ SOMME**

Sinistre (inondation des locaux techniques)	40 000 €
Plantations dont travaux des services techniques	23 000 €
Aquabikes	8 600 €
Structure gonflable (remplacement d'une partie)	4 600 €
Bâche pour le Beach volley	3 500 €
Divers matériels	3 300 €

Le centre aquatique a enregistré 89 338 entrées en 2024, en baisse par rapport à 2023 compte tenu de la fermeture du complexe pendant 3 semaines suite à un problème technique entraînant une inondation. Néanmoins le centre aquatique a connu sa meilleure fréquentation durant l'été 2024, avec plus de 20 000 entrées en juillet/août.



Animations au Centre Aquatique

Aquasport(20/09) - Aquaciné (29/11)

PERSPECTIVES 2025

- ➔ Lancement du concours pour le Pôle Culturel
- ➔ Aménagement extérieur au Centre Aquatique
- ➔ Réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble des gymnases
- ➔ Aménagement extérieur du gymnase des Remparts

Rapport d'activité 2024 CCHS



FAITS MARQUANTS

Maintien des personnes à domicile

❖ Subventions aux organismes réalisant un service d'aide à la personne (portage de repas, aide à la toilette, préparation repas . . .)	
Association Saint Jean	40 454 €
ADMR Roisel	2 500 €
ADMR Monchy Lagache	46 €

La subvention est calculée sur la base du rapport d'activité fourni par chaque association ou organisme, à hauteur de 0,08 €/heure et 1,60 €/repas pour les prestations réalisées dans les seules communes du territoire de la Haute Somme, subvention éventuellement proratisée compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale à 43 000 €.

L'ADMR de Monchy Lagache, qui couvre les communes d'Estrées Mons et de Devise, figure parmi les organismes bénéficiaires.

MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées, à Combles)

Un avenant à la convention de location a été signé le 1^{er} septembre 2024 pour une nouvelle période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2036.

Entretien par les services techniques : 75,5 heures

Diagnostic Enfance Jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) conventionne avec les territoires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. A cet effet, l'association PEP80 avait mené un diagnostic territorial enfance jeunesse sur le territoire de la CCHS, permettant d'établir un état des lieux des services existants en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en identifiant les points forts et les points faibles, et de déterminer les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique des services aux familles du territoire.

Ce diagnostic a été présenté en conseil communautaire le 19 février 2024, ce qui a permis de signer une nouvelle convention territoriale globale (CTG) avec la CAF le 26 novembre 2024.

Les objectifs de la nouvelle convention sont :

- Identifier les besoins prioritaires des habitants du territoire afin de proposer des solutions adaptées
- Préciser les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins
- Définir les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services
- Déterminer les modalités de collaboration entre les partenaires

Pour ce faire, la CCHS a ouvert par délibération en date du 12 décembre 2024, un poste de chargé de coopération qui aura pour mission de mettre en œuvre ces objectifs. Ce poste sera financé par la CAF.

PERSPECTIVES 2025

- ➔ Isolation des combles et remplacement de portes à la MARPA
- ➔ Recrutement d'un chargé de coopération CTG



GENDARMERIES



La collectivité est propriétaire et loue des locaux à la Gendarmerie Nationale :

- ✓ Le bâtiment administratif et les 40 logements situés avenue des Australiens à Péronne ;
Recette : 472 870 €
- ✓ Le bâtiment administratif situé rue de Cambrai à Roisel ;
Recette : 16 510 €

Elle en assure l'entretien.

Pour 2024, prestations des services techniques communautaires : 41,25 h

Dépenses d'entretien des bâtiments

5 400 €

Contrat de maintenance

4 700 €

PERSPECTIVES 2025

- ➔ Remplacement de la chaudière à Roisel
- ➔ Isolation des combles sur les anciens logements à Péronne



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Depuis septembre 2020 et jusqu'en 2025, la Communauté de Communes est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR), en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Le cabinet en charge du suivi-animation est SOLIHA. Un numéro vert gratuit spécial OPAH ainsi qu'une adresse mail ont été créés afin que les particuliers contactent SOLIHA pour leurs projets de travaux.

Coût prévisionnel sur 5 ans : 505 398 € TTC

Recettes : 35% du HT hors part variable subvention ANAH et 35% pris en charge par Terre de Picardie.

L'ANAH ayant modifié ses critères d'éligibilité des dossiers, les objectifs de la convention ont été revus.

Objectifs de l'OPAH-RR

543 réhabilitations aidées sur 5 ans

- ✓ 482 logements occupés par leur propriétaire dont 297 réhabilitations énergétiques.
- ✓ 15 logements dans le cadre de l'aide « sorties de vacance »
- ✓ 46 logements locatifs privés ou vacants

Bilan en quelques chiffres (du 15 septembre 2020 au 15 septembre 2024) sur les 2 territoires :

- Communication ciblée auprès des bailleurs, 2 947 courriers envoyés, 81 bailleurs sont revenus vers SOLIHA pour obtenir des informations
- 2 382 contacts
- 126 personnes accueillies lors des permanences
- 752 logements visités
- 337 dossiers notifiés ou en cours d'instruction
dont 234 dossiers notifiés sur la CCHS :
 - ➔ 158 dossiers amélioration énergétique
 - ➔ 65 dossiers autonomie
 - ➔ 12 dossiers travaux lourds ou dégradation moyenne
- 40 logements vacants remis sur le marché

Le conseil communautaire a renouvelé la Caisse d'avance pour les propriétaires occupants bénéficiant d'une subvention ANAH dans le cadre de travaux d'amélioration de leur logement, par délibérations n°2024-02 et 2024-25, à hauteur de 120 000 €.

En 2024, 105 569 € pour 6 dossiers.

L'Etat souhaite uniformiser les dispositifs d'aide aux particuliers en matière de rénovation de l'habitat, au travers de la contractualisation d'un pacte territorial avec l'ensemble des acteurs de l'habitat. La CCHS s'est engagée à mettre en place un Pacte territorial à compter du 1^{er} janvier 2025. L'Opérateur SOLIHA assurera l'animation de ce Pacte Territorial jusqu'à la fin de l'OPAH. La CCHS doit réfléchir aux moyens et à la gestion qu'elle souhaite dédier au Pacte après la fin de l'OPAH.

PERSPECTIVES 2025

➔ **Fin de l'OPAH-RR et lancement du guichet unique de l'habitat**

Rapport d'activité 2024 CCHS



LE TIERS-LIEU NUMÉRIQUE

2024 DATES IMPORTANTES

17 Janvier 2024

17 janvier : Visio-conférence de présentation du Tiers-Lieu et de son rôle dans la filière de réemploi solidaire, en présence de Mme Drezet-Humez (responsable Réseaux Sociaux et Communication de la Commission Européenne), du Conseil Régional Hauts-de-France, de la Ville d'Amiens, et d'Emmaüs Connect

26 janvier : Réunion de partenaires

30 janvier : Rencontre avec les BTS du Lycée Agricole pour l'élaboration du diagnostic de territoire

17 Février 2024

1er février : Réunion de projet avec les élèves du Lycée Pierre Mendès France autour de la création de la prothèse 3D

7 février :

- Réunion de préparation du projet robotique au Lycée Pierre Mendès France
- Événement organisé au Tiers-Lieu : remise d'un chèque de la Fondation du Crédit Agricole Brie Picardie en faveur d'Emmaüs Connect, accompagnée d'une distribution de matériel informatique issu de la filière solidaire

13 février : Participation au défi robotique pour les élèves de primaire de Mesnil-Bruntel, au lycée Pierre Mendès France

22 février : Réunion autour d'un atelier d'intelligence collective à la CCHS

17 Mars 2024

16 mars : Job d'été, Tiers-lieu numérique

18 mars : Réunion avec l'équipe de la MDSI de la Somme, au Tiers-Lieu (présentation et visite)

19 mars :

- Restitution du projet de territoire avec le comité technique à la CCHS
- Live Promeneur du Net

28 mars : Réunion des adhérents

17 Avril 2024

8 avril : Accueil des élèves en pâtisserie du Lycée Sacré Cœur pour une visite

12 avril : Réunion de préparation du festival Luméric avec les partenaires

18 avril : Visio-conférence avec Canopé sur le cyberharcèlement

19 avril : Défi robotique au lycée Mendès France



17 Mai 2024

13 mai : Formation Tovertafel (une console de jeux interactive) pour l'équipe hors les murs

28 mai : Webinaire des numériciens

30 mai : Réunion de travail avec Sémaphore

31 mai : Bilan avec les BTS du lycée agricole

17 Juin 2024

1er juin : Participation à la Fête du Bois à Brie avec installation d'un stand

5 juin :

- Visite et réunion avec Mme Colson (Conseillère régionale déléguée au "numérique et à l'illectronisme")
- Réunion comité SESISS (Somme Emploi Service) à la pépinière

6 juin :

- Réunion semaine bleue avec l'association St-Jean
- Réunion projet "Borne en Folie" avec le Collège Béranger, avec les deux proviseurs

12 juin : Visioconférence "Real vidéo courte" avec canopé (des vidéos courtes que vous pouvez facilement créer et regarder sur Instagram)

17 au 21 juin : Semaine anniversaire du Tiers-Lieu Numérique

17 Juillet 2024

3 juillet : Réunion hors les murs à Cléry sur somme

17 Août 2024

13 au 16 août : Tenue d'un stand au Championnat de France de Montgolfières

17 Septembre 2024

4 septembre : Réunion Semaine bleue avec l'association St-Jean (Semaine nationale des personnes âgées et des retraités)

12 septembre : Réunion projet borne arcade avec l'équipe pédagogique du Collège Béranger

19 septembre :

- Visio-conférence Réalité, Responsabilité et Identité avec Canopé (réseau de formation des enseignants)
- Rassemblée générale du SRGEA (Service Remplacement Groupement Employeurs agricole de la Somme)

23 septembre : Réunion projet robotique avec le Lycée Pierre Mendès France et l'école primaire de Mont Saint Quentin

26 septembre : Webinaire Pass Culture

27 septembre : Participation à la Foire Saint-Michel avec installation d'un stand à Péronne

30 septembre au 4 octobre : Semaine bleue

17 Octobre 2024

1er octobre : Séminaire déchet avec la Région Hauts-de-France à la CCHS

4 octobre : ½ journée de sensibilisation à la cybersécurité au Hub à Méaulte

8 octobre : Séminaire des numériciens au hub à Méaulte

17 octobre : réunion Etude du territoire avec les BTS du lycée agricole

17 Novembre 2024

13 novembre : Webinaire/atelier en ligne : "Repenser son management grâce aux nouvelles générations X, Y, Z"

21 au 23 novembre : Festival LUMERIC

25 novembre : Réunion projet SEGPA au Collège Béranger

29 novembre : Journée de rassemblement et accueil PDN80 avec Canopé (Le réseau de formation des enseignants) à Amiens

17 Décembre 2024

4 décembre : Réunion au Coliseum pour le NEC (Numérique en Commun) en Somme

5 décembre : Rencontre locale pour l'inclusion Territoire de l'est de la Somme à Brie

6 décembre : Journée projet robotique au Lycée Pierre Mendès France avec les CM2 de l'école de Mont-Saint-Quentin

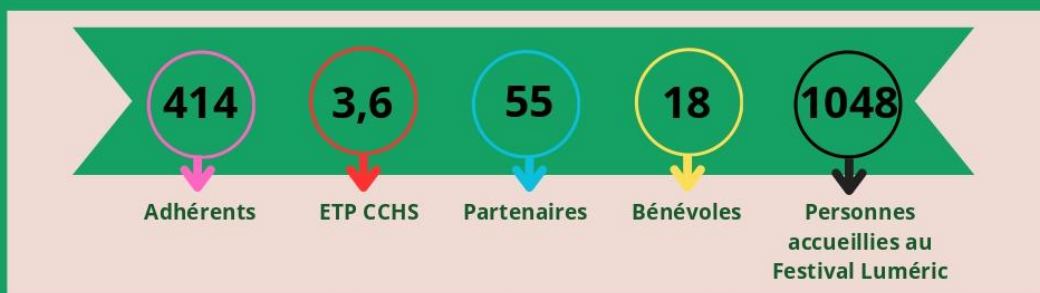
11 décembre : Réunion de préparation job d'été avec les partenaires

17 décembre : Visio avec les PDN80 (Promeneur du Net)

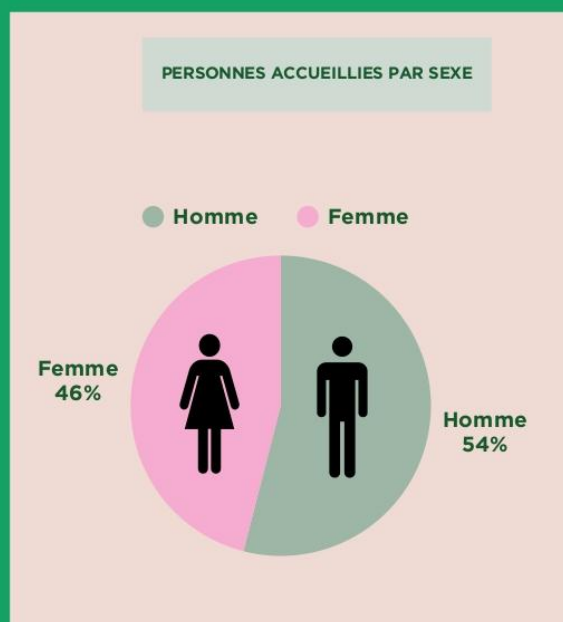
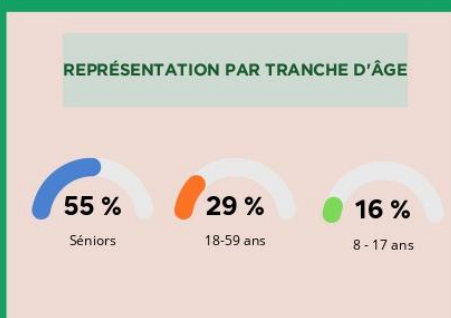
19 décembre : Réunion des adhérents avec les cadeaux de fin d'année fabriqués par les adhérents



DES CHIFFRES EN 2024



RECETTE ANNUELLE DU 18 DÉCEMBRE 2023 AU 20 DÉCEMBRE 2024 : 20 545,05 €



NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES AU TOTAL : 9260
HORS ÉVÈNEMENTS : 5535

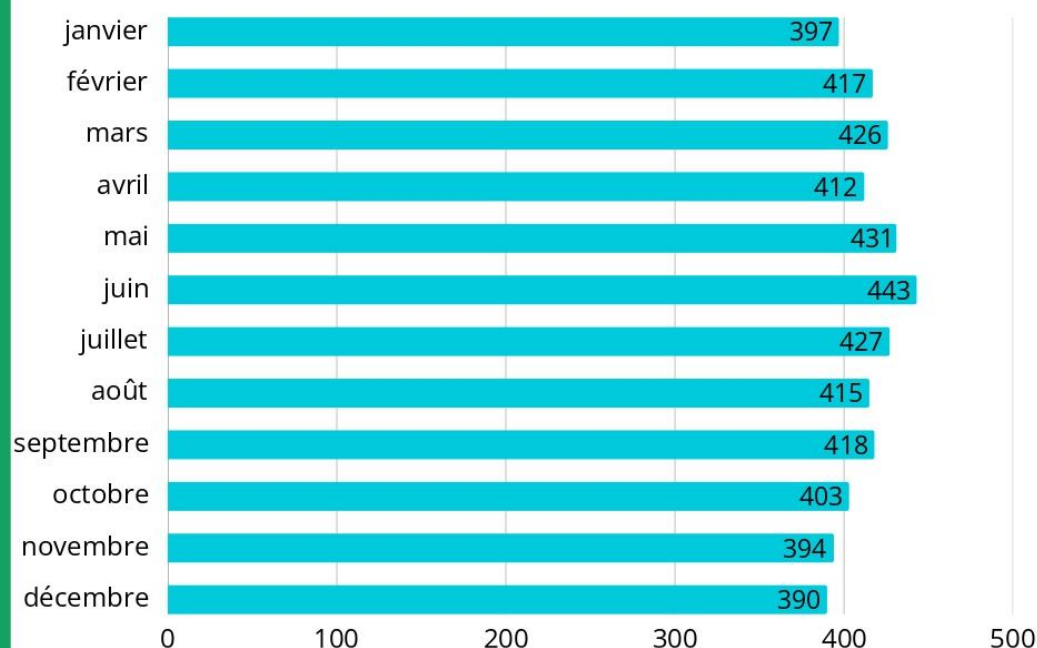


● Nombre d'entrée tout confondus par mois
● Nombre d'entrée par mois sans hors les murs ni événements



Statistiques adhérents arrêté au 20 décembre 2024

Nombre d'adhérents par mois avec une moyenne de 414 adhérent sur 2024



968
Adhérents
depuis
l'ouverture

Nombre d'entrée aux ateliers Hors les murs : 479 entrées



Le Hors les murs est présent
dans 7 communes hors Péronne



Le Festival Lumeric, organisé par le Tiers-lieu numérique de la Communauté de Communes de la Haute Somme, s'adresse aux élèves du CM1 à la Terminale ainsi qu'aux habitants.

L'objectif : leur permettre de manipuler, s'informer et échanger autour du numérique, tout en mettant en avant vos savoir-faire, vos outils, vos innovations.



Ecoles de musique

Subventions versées

Ecole municipale de Péronne :	68 000 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	19 600 €
Stage d'été Epehy :	15 000 €

Sorties culturelles à destination des scolaires :

650 élèves ont pu profiter de la sortie culturelle, édition 2024, répartie sur 20 journées, entre le 14 mai et le 5 juillet.

La thématique retenue pour cette année est « Mémoire et Histoire » mise en avant par les guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire.

Une demi-journée était consacrée à la visite de la Chapelle du Souvenir Français de Bouchavesnes Bergen/Rancourt et du cimetière militaire français. L'autre demi-journée était une visite commentée « Péronne avant / Péronne après ».

Autres événements culturels

→ Championnat de France de Montgolfières, du 12 au 17 août 2024

Subvention de la CCHS : 10 000 € + stand

→ Cygnés des Temps : spectacle son et lumière à Péronne, du 28 au 30 juin 2024

1600 ans d'Histoire de la ville de Péronne (depuis sa création vers les années 400 autour du Mont des Cygnes) et de son territoire.

Ce spectacle est présenté dans le cadre historique de la Porte de Bretagne à Péronne.

Subvention de la CCHS : 8 000€ + mise à disposition de 3 barnums

→ Salon du Livre à Péronne, les 6 et 7 avril 2024

Subvention de la CCHS : 2 000 €

→ Flers sème son cirque : dimanche 25 août 2024

La Communauté de Communes de la Haute Somme continue de soutenir cet événement, par l'attribution d'une subvention de 3 000€ et la mise à disposition de 2 barnums.

→ Fête du Bois à Brie : 1 000 €

→ Soutien financier à l'association Bernes Rétro Mobile à hauteur de 600 € pour l'achat de barnums

→ Participation à la fête des étangs de Cléry sur Somme, le 14 juillet 2024

600 € pour financer les visites guidées durant la journée du parcours des oiseaux, site naturel à Cléry sur Somme.

PERSPECTIVES 2025

- ▶ Développement des activités du Tiers-Lieu Numérique
- ▶ Soutien aux animations d'intérêt communautaire
- ▶ Création d'une école de musique et d'un conservatoire de danse communautaires

